

TRANSACTION – VENTE

Rémunération forfaitaire de 3 600 € pour les biens < à 30 000 €

+ 7 % TTC sur le prix de vente compris entre 30 001 et 50 000 €

+ 6 % TTC sur le prix de vente compris entre 50 001 et 100 000 €

+ 5 % TTC sur le prix de vente compris entre 100 001 et 150 000 €

+ 4 % TTC sur le prix de vente compris entre 150 001 et 449 999 €

Rémunération forfaitaire toujours à 5 % TTC du prix de vente pour les biens >= à 450 000 €.

Les honoraires prévus pour chacune des tranches du barème sont cumulatifs.

**Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties.
Les honoraires sont à la charge de l'acquéreur.**

LOCATION

En cas de réalisation d'une location meubles ou à titre de résidence principale, la rémunération TTC du mandataire sera de :

Honoraires à la charge exclusive du bailleur : (Visite(s) – Constitution du dossier – Rédaction du bail)

- 8 € TTC par mètre carré de surface habitable.
- Etat des lieux d'entrée : 3 € TTC par mètre carré de surface habitable.
- Etat des lieux de sortie : 3 € TTC par mètre carré de surface habitable.
- Barème dégressif à partir 85 m².

Honoraires plafonnés à charge du locataire : (Visite(s) – Constitution du dossier – Rédaction du bail)

- 8 € TTC par mètre carré de surface habitable.
- Etat des lieux d'entrée : 3 € TTC par mètre carré de surface habitable.
- Barème dégressif à partir de 85m².

GESTION LOCATIVE

Honoraires : 6 % TTC des sommes encaissées

Garantie Loyers Impayés : 2 % TTC des sommes encaissées.

ENTREPRISES ET COMMERCES

VENTE :

- 8% HT pour un prix de vente inférieur à 200 000 €
- 7% HT pour un prix de vente compris entre 200 001 € et 600 000 €
- 6% HT pour un prix de vente compris entre 600 001 € et 1 000 000 €
- 5% HT pour un prix de vente supérieur à 1 000 001 €

Du prix accepté par le « mandant », majorée de la TVA au taux en vigueur applicable à cette rémunération.

Cette rémunération sera à la charge de l'acquéreur exclusivement

LOCATION DE LOCAUX COMMERCIAUX, LOCAUX INDUSTRIELS ET BUREAUX :

Bail professionnel et commercial

25 % HT du prix des loyers HT/HC annuels majoré de la TVA au taux en vigueur, avec un minimum de 1 500 € HT.

Bail précaire

15 % HT du prix des loyers HT/HC annuels majoré de la TVA au taux en vigueur, avec un minimum de 1 000 € HT

Ensemble des honoraires à la charge du preneur.

CESSION DE DROIT AU BAIL :

8% HT du prix accepté par le mandant, majorée de la TVA au taux en vigueur applicable à cette rémunération, avec un minimum de 3 000 € HT. Cette rémunération sera à la charge de l'acquéreur

Nous informons notre aimable clientèle que nos propositions de services LOCATION /GESTION vous sont proposés en partenariat avec la SARL CONTI et SARL ABIFA et ENTREPRISES/COMMERCES en partenariat avec la SARL AAA.